CINQ CENTIMES le Numéro. PARIS & DÉPARTEMENTS Le Numéro, CINQ CENTIMES

ANNONCES
AUX BUREAUX DU JOURNAL
131, rue Montmartre, 131
Et chez MM. LAGRANGE, CERF & Cie
6, place de la Bourse, 6.

Adresse Télégraphique : XIXe SIÈCLE — PARIS

LE XIXe SIÈCLE

ABONNEMENTS
Paris..... Trois mois 6 f. Six mois 11 f. Un an 20 f.
Départements — 7 f. — 12 f. — 24 f.
Union Postale — 9 f. — 16 f. — 32 f.

Les Abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste

RÉDACTION : 131, rue Montmartre, 131
De 4 à 8 heures du soir et de 10 heures du soir à 1 heure du matin

N° 11308. — Lundi 25 Février 1901
6 VENTOSE AN 108

ADMINISTRATION : 131, rue Montmartre, 131
Adresser lettres et mandats à l'administrateur

DÉPOT LÉGAL N° 1861

RETRO NEWS

NOS LEADERS

Le Bagne

Je viens de lire un épouvantable livre: *Le Bagne*, par Eugène Degrave, publié chez Stock.

Vous vous rappelez tous la lamentable affaire Rorique. Vous savez, au moins vaguement, que les deux frères, Eugène et Léonce Degrave, qui naviguaient en Océanie, sous le nom de guerre de Rorique, ont été, sur la dénonciation calomnieuse d'un scélérat, arrêtés pour avoir voulu s'emparer par crime de la goëlette sur laquelle ils se trouvaient; que transférés en France, ils ont été, à Brest, condamnés à mort, dans des conditions scandaleuses, par le tribunal maritime; que leur peine ayant été commuée, ils ont été envoyés à la Guyane, pour toujours; que Léonce y est mort; qu'Eugène, enfin délivré, par l'homme juste et bon qui fait un si noble usage de son droit de grâce, M. Loubet, président de la République française, est sorti vivant, à la fin de 1899, de l'enfer.

Ce livre : *Le Bagne*, c'est le récit des souffrances subies pendant huit années par ces deux hommes dont l'innocence n'aurait jamais fait doute pour personne, si leur procès avait été sérieusement, loyalement instruit.

***

On lit cela, et l'on reste confondu d'horreur, les tempes bourdonnantes, les yeux obscurcis, le frisson sur la peau.

Oh ! ne cherchez point ici, bien sûr, les sensations que vous éprouvez en lisant Pellico ou Andryane. C'est tout autre chose. Cet Eugène Degrave n'est pas un lettré ; sa vie, jusqu'au malheur qui l'a frappé, n'avait pas été celle d'un intellectuel.

Mais, homme intelligent et robuste, il a compris, une fois sauvé, qu'il avait un devoir à remplir : dire la vérité.

Dans ses rudes mains de matelot, devenues ensuite mains de forçat, ankylosées et raidies par les effroyables travaux du bagne, il a pris la plume, non pour décrire ce qu'il a ressenti, mais pour raconter ce qu'il a vu, simplement.

Et, précisément, parce qu'il n'a pas cherché autre chose que mettre sur le papier, presque sans ordre, sans réflexions accessoires, sans style, les souvenirs lentement extravasés dans son cerveau, son livre est d'une puissance singulière ; tout palpitant de vie.

C'est de la réalité qui souffre, de la souffrance qui saigne ; de ces pages s'exhale, mêlée à une écœurante odeur de sang croupi, une sourde rumeur faite de sanglots étouffés, de grincements de dents, de cris de rage.

Se peut-il ? Quoi ! C'est le bagne ?...

Ah ! voilà le malheur, on ne sait pas ; l'abjecte complicité des lâches assure aux scélérats l'impunité, quand on interroge un responsable, un ministre, il ne peut répondre que par les mensonges qu'on lui fait à lui-même ; il ignore. A peine si déjà des coins du voile qui recouvre tant d'atrocités ont pu être un instant soulevés. Il y a quelques années, le livre de Georges Darien, *Biribi*, avait soulevé une légitime émotion ; mais Darien avait eu le tort impardonnable de donner à son œuvre la forme du roman : il en ruinait ainsi, par avance, à peu près toute l'autorité.

Degrave, lui, n'est point tombé dans cette erreur ; il a montré la vérité toute nue; elle est effrayante.

***

Ah ! combien elles semblent enfantines les conceptions du Dante, en face de cette monstrueuse réalité !

Le voilà, le véritable Enfer, c'est le bagne.

A quoi bon inventer des démons, puisqu'il y a ces gardes-chiourmes, depuis le Daniel, déjà si tristement célèbre, et que Degrave cloue de nouveau au pilori, d'une main vengeresse, jusqu'au dernier des argousins ?

Dire que nous étions assez naïfs pour croire que la torture était abolie en France ! C'est en France, à ce dépôt de Saint-Martin-de-Ré, qu'on enchaîne à des anneaux scellés dans le mur au-dessus des cuisines les hommes punis de cachot et affamés — la boule de son et une soupe tous les quatre jours ! — pour que l'odeur de ces cuisines avive leurs tortures. C'est en France, puisque le drapeau français flotte au-dessus des établissements pénitentiaires de la Guyane, qu'on assassine les condamnés par l'excès de travail, par le refus barbare de tous soins quand ils sont malades, par les supplices aussi qu'invente l'imagination des geôliers, en proie, on dirait, à quelque sadisme ignoble

Mais ne me demandez de citer quelques-uns des faits racontés par Degrave. Comment pourrais-je choisir ? Il faut lire tout entier, d'un bout à l'autre, ce livre, le plus formidable acte d'accusation qui ait jamais été dressé peut-être contre l'administration pénitentiaire française. Je voudrais qu'il pût être dans toutes les mains.

Et je dis que ce sera une tristesse de plus ajoutée à tant d'autres tristesses, si ces révélations terrifiantes ne provoquent pas un mouvement d'indignation publique. Si j'étais député, je monterais à la tribune, le livre de Degrave à la main, et je demanderais, non des explications au ministre qui forcément ne sait rien ; non une enquête administrative qui ne pourrait rien apprendre, mais une enquête parlementaire.

J'ai souffert dans mon cœur de Français, dans mon orgueil de Français, lorsque j'ai su que de pareilles abominations étaient commises journellement au nom du gouvernement de la France par des fonctionnaires français. Je dis que, pour l'honneur de la France, il faut absolument que ces scandales effrayants prennent fin.

***

Qu'on n'essaye pas de dire qu'après tout ces forçats ne sont pas intéressants, que ce sont des coupables. D'abord, il y a — on le sait, on l'a vu — des innocents parmi eux ; et puis, innocents ou coupables, ce sont des hommes ; toute aggravation arbitraire de la peine à laquelle ils ont été condamnés constitue une forfaiture ; toute torture qui leur est infligée est un crime. Je demande, frémissant de colère et d'horreur, le châtiment des bourreaux.

Oui, ce sont des hommes; et malheur aux êtres assez dégradés, assez vils, je parle des bandits employés dans les bagnes, pour ne pas avoir, pour ces malheureux qui expient, le respect dû à toute créature humaine.

Par bonheur, pour, on dirait, que nous ne nous laissions pas entraîner par les aveuglements de la juste haine, la fraternité, la sainte solidarité jettent encore des rayons purs sur ce bagne.

Degrave raconte qu'il fit partie, pendant quelque temps, d'une corvée qui travaillait à l'île du Diable. Le capitaine Dreyfus savait que les forçats mouraient de faim ; comme il recevait de la nourriture de sa famille, tous les matins il plaçait son pain sur la palissade, pour qu'en allant au travail, les misérables pussent le prendre. Ils le dévoraient, étant toujours affamés. Degrave dit : « Nous nous arrangions entre nous pour que chacun à son tour profitât de cette aubaine inespérée, de cette aumône bienfaisante. » Cela est grand jusqu'au sublime.

Non ! il ne faut jamais désespérer. Les méchants ont beau faire, la bonté est plus forte qu'eux. Les gardes-chiourmes s'étant aperçus de la chose, ont eu l'atroce cruauté de jeter le pain. Ce n'était qu'une infamie de plus. Mais il n'importe ; le geste de Dreyfus donnant son pain à plus misérables que lui, trouvant encore moyen, plongé au fond de l'abîme de souffrances, d'être secourable à d'autres, fait se lever au-dessus du bagne ténébreux une immense clarté d'aurore. Aujourd'hui Degrave, pieusement, au souvenir de cette miséricordieuse bouchée de pain, crie : Merci. — Ayons confiance. Le bien l'emporte sur le mal, toujours. Je crois.

Lucien Victor-Meunier.

Nous publierons demain un article de M. Henry Fouquier

LES ASSOCIATIONS

La discussion de la loi des associations sera reprise demain. Le président du Conseil est, en effet, rétabli et a fait dire que, dès lundi, il se tiendra à la disposition de la Chambre. Il ne fuit donc pas le débat; il ne veut pas abandonner la loi qu'il a préparée. Autant d'assertions nationalistes qui tombent d'elles-mêmes. Il en est ainsi encore de cette amabilité cléricale que tous les journaux de la coalition avaient publiée et d'après laquelle M. Waldeck-Rousseau avait le cerveau affaibli. Je souhaite à tous ceux qui, dans une intention qu'ils trouvaient malicieuse, se sont faits l'écho de cette odieuse méchanceté, la dixième partie seulement du talent du président du Conseil. A ce compte, on pourrait lire leurs articles.

Que vont-ils chercher maintenant? Vont-ils soutenir encore que le président du Conseil veut restaurer l'Empire et qu'il est le Monck du prince Victor ? Car ils ont fait courir ce bruit que nous n'avons même pas songé à démentir. Il est probable, d'ailleurs, qu'ils attaqueraient un peu moins le ministère, s'ils comptaient sur lui pour avoir de nouveau le régime impérialiste.

Mensonges, calomnies, injures, suspicion sur toute la ligue nationaliste. Les uns et les autres, dans le parti républicain, nous nous y sommes habitués. Une sereine philosophie nous a cuirassés et dans l'insulte nouvelle que chaque jour nous apporte car chaque jour, des orduriers de lettres sont à la recherche de quelque calomnie inédite, nous découvrons un peu plus d'honneur et de considération pour nous et nous puisons plus de courage pour continuer la bataille.

Toute cette boue que nos adversaires se complaisent à remuer ne submergera donc pas la loi des associations. En dépit des efforts désespérés de la cléricaillerie pour laquelle toute arme est bonne, la loi sera votée. J'entends bien que le milliard des congrégations se défendra longtemps. Mais nous finirons bien par le prendre pour le restituer à la masse sous la forme d'une calsse des retraites de la vieillesse, — *Ch. B.*

LE PORT DE LA SOUTANE

Abolition du Concordat

Tours, 23 février.

Le conseil municipal de Tours a émis hier soir le vœu suivant :

Le conseil municipal de Tours, demandant l'abolition du Concordat, invite le gouvernement à rendre un décret confirmant les arrêtés pris par certaines municipalités pour l'interdiction du port public de la soutane et prie la municipalité de prendre cet arrêté, lorsqu'une sanction favorable sera donnée.

ÉCOLES DE PÊCHE

Dans la Méditerranée. — Ancienne fécondité des eaux latines. — Observations d'Aristote sur les poissons comestibles. — Les prud'homies provençales. — Dépeuplement actuel de la mer. — A Marseille. — Les métamorphoses d'un yacht impérial. — L'école de Philippeville.

De l'Océan, franchissons la Péninsule Ibérique et admirons le panorama qui s'étale devant nous :

C'est le lac aux eaux phosphorescentes et de transparences azurées : c'est la mer aux îles d'or ; c'est la porte de l'Orient !

La France, que la nature a choyée comme un enfant chéri, borde de cette eau limpide les versants extrêmes de l'Europe et de l'Afrique... cette France, peut-être, de l'avenir !

La Méditerranée est-elle, comme les eaux septentrionales du monde, cette « onde où la vie fermente dans le besoin de la vie ? » Possède-t-elle de ces espèces qui sèment des millions et des millions d'œufs ? Est-elle toujours la mer nourricière d'Oppien, que les bandes innombrables de poissons migrateurs sillonnaient en tous sens ? Devons-nous croire M. Rimbaud qui constate maintenant la disparition progressive du poisson ? Nous n'osons nous aventurer à trancher une si grave question ; mais nous inclinons cependant à croire possible, puisque nos savants et nos pêcheurs contemporains l'enregistrent, que la « marche des lois, de la création peut être entravée et arrêtée sous les eaux comme sur terre. »

D'après les anciennes annales, les golfes d'Argos et de Corinthe étaient obstrués de poissons de passage et l'embouchure du Rhône, elle aussi, constituait un lieu de pêche où les Phocéens prenaient, avec de grandes barques reliées à des filets en nappes, une énorme quantité de thons, de pélamides et de *colias*, sortes de maquereaux spéciaux au golfe de Lion.

Le culte du poisson chez les anciens

Les poissons étaient alors en grand honneur chez les Grecs et chez les Romains où, pour les mieux conserver, on les embaumait. Il n'était de repas fastueux sans poissons servis vivants sur des plats d'argent, et les convives prenaient appétit à les voir sauter en leurs dernières convulsions...

Le philosophe de Stagyre a écrit de curieuses observations, recueillies par Cuvier, sur l'organisation des animaux comestibles marins et sur leur distribution en classes et familles ; il a décrit leurs mœurs, leurs habitudes, leurs migrations, leur reproduction, la manière de les pêcher et de les conserver. C'est enfin Aristote qui, le premier, signala la marche des thons le long du littoral méditerranéen, et après lui, Elien Strabon, Oppien et Pline, ont laissé des documents précieux sur les habitudes et la pêche des scombres en automne, « lorsqu'après s'être engraissés dans les fonds nourriciers des salus-méotides, ces poissons quittaient cette mer pour franchir de nouveau le Bosphore et rentrer dans la Méditerranée pour retourner dans l'Océan. »

Ceci dit sur l'abondance du poisson dans la Méditerranée, aux temps anciens, et sur le culte que leur avaient voué les épicuriens de ces époques passées, revenons à des temps plus modernes.

Les prud'homies en Provence

Avant 1789, le littoral de la côte provençale était peuplé de nombreuses corporations de pêcheurs.

Chaque petit port possédait sa prud'homie, sorte de tribunal arbitral, qui avait tous pouvoirs pour juger et apprécier les usages et coutumes de la mer.

Marseille était le grand centre des prud'homies et aujourd'hui encore le nivellement des choses n'a pu enlever à ces corporations leurs antiques traditions et privilèges.

Ces sociétés dont le rôle était primitivement fixé aux lois préventives de la pêche, se sont étendues aux lois humanitaires ; elles ont suivi l'évolution sociale et sont actuellement des sortes de sociétés de secours mutuels qui, sans perdre aucune de leurs anciennes prérogatives étendent leur domination sur la grande famille des pêcheurs et abordent les questions qui intéressent notamment l'avenir de la pêche sur les côtes de la Provence, du Languedoc et du Roussillon.

La mer se dépeuple

Eux aussi, les prud'hommes pêcheurs, constatent le dépeuplement de la mer, simplement dû à des procédés anti-légaux qui causent de grands ravages dans la baie de Marseille. Celle-ci possède des espèces particulières de poissons casaniers, qui sont essentiellement locales, et résident soit en des fonds rocheux, soit en des fonds de sable, alternant les uns et les autres, avec de vastes herbiers ou avec des fonds légèrement vaseux.

La manne des poissons migrateurs semble, au dire des savants, s'épuiser également pour d'autres causes.

S'il est patent, dit M. Rimbaud, dans son excellent ouvrage *L'Industrie des eaux salées*, que l'affaiblissement de la production aquatique existe et se manifeste quelque part, il est certain, il est incontestable, que le même fait a pu ou pourra survenir ailleurs, La nature peut bien déployer plus de vigueur sur un point que sur un autre : mais comme, en définitive, ses voies et moyens sont les mêmes partout, la même cause qui arrête son œuvre dans telle région doit l'arrêter aussi dans la région voisine ou dans la région la plus éloignée.

Dans la Méditerranée, comme dans l'Océan, comme dans les mers septentrionales, la loi de la nature accomplit son œuvre ; les petites espèces servent de pâture à d'autres espèces plus fortes. Comme le dit Michelet : « La vie impérieusement réclame ici l'assistance, l'indispensable secours de sa sœur, la mort ; elles se livrent un combat, une lutte immense, qui n'est qu'harmonie et fait le salut. »

Création de l'Ecole de Marseille

Cet état particulier de la pêche en Méditerranée appelait incontestablement l'attention des hommes d'études, et la société *l'Enseignement technique et professionnel des pêches maritimes* qui avait déjà créé des écoles de pêche sur l'Océan, ainsi que nous l'avons vu dans nos précédents articles, ne pouvait que s'intéresser aux efforts qui furent faits pour fonder une école à Marseille d'abord, à Philippeville ensuite.

L'Ecole de pêche de Marseille située dans le port même de la Canebière, non loin du ponton où abordent les petits bateaux du Château d'If, est renfermée dans les flancs et prend tout le pont de l'ancien yacht de l'impératrice Eugénie, *l'Hirondelle*. Le destin eût pu lui être pire !

Mais, où sont les neiges d'antan !

L'Ecole de Marseille est une école pratique dirigée par un professionnel, M. Paul Gourret, docteur ès-sciences, directeur de la station zoologique de Marseille, professeur à l'Ecole de médecine et auteur de nombreux ouvrages très estimés et fort savants.

Les cours, qui ont lieu de 7 heures du matin à 8 heures du soir, sont fréquentés par des jeunes gens de 12 à 20 ans, externes, demi-pensionnaires et même internes.

Outre les connaissances générales — car cette école est également communale, puisque certains professeurs, notamment le chef d'atelier, sont nommés par le Maire — le programme, extrêmement détaillé, comprend des cours de navigation et de pêche. Ainsi les élèves sont accoutumés à la manœuvre des embarcations, aux notions d'astronomie et à l'étude descriptive des engins de pêche. Surtout dans la Méditerranée, où cette question des filets est des plus importantes à cause, nous l'avons expliqué plus haut, de la nature du sol marin et des habitudes locales des poissons, les avantages et les inconvénients des filets sont examinés dans leurs plus petits détails. Enfin on apprend aux élèves les divers procédés de conservation des poissons comestibles, la tenue des livres du bord et des livrets de pêche.

Ajoutons qu'à l'exemple de ce qu'a fait M. Guillard dans le nord de la Bretagne, il est donné, sur le ponton-école de Marseille, au public, des conférences sur les choses de la mer, et aux instituteurs, des notions qui les mettent à même d'enseigner à leurs élèves les principes élémentaires de la navigation.

La chambre de commerce de Marseille, la municipalité, le conseil général patronnent cette école, à laquelle ils accordent des subventions et même des bourses.

Le nombre des élèves y est de cent environ.

Le directeur de l'école, M. Gourret, qui consacre une grande partie de son temps à rechercher les moyens de développer son enseignement, a fondé un curieux musée maritime de pêche et des produits de la mer et recherche le moyen d'installer à bord du bateau-école un atelier de salaisons et de conserves.

Une école algérienne

De l'autre côté de la Méditerranée, à l'embouchure de l'Oued-el-Kebir, commandant une riche vallée tête de ligne de chemin de fer, s'élève la ville très moderne de Philippeville.

La baie de Philippeville est superbe, mais le port de la ville ouvre ses digues à quelques kilomètres d'elle, à Stora, la mer de ce côté étant plus calme.

Ce point de la côte de l'Afrique française qui ouvre le chemin de Constantine et autres grandes villes du centre, offre par sa situation géographique un lieu parfaitement indiqué pour une école de pêche, l'influence italienne s'y faisant fortement sentir, notamment sur les divers engins de pêche dont ils ont eu jusqu'à présent le très large monopole.

L'Ecole de Philippeville a été fondée en 1897 sur l'initiative de MM. Layrle, commissaire de l'inscription maritime, et Rouillon, commis du commissariat de la marine, sous le titre de : *Société des cours d'enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.*

Le but poursuivi était :

1° De répandre la langue et les idées françaises dans la population maritime naturalisée du quartier, d'apprendre aux marins les diverses notions qui forment le fond de l'enseignement des autres écoles de pêche ;

2° De substituer aux produits italiens les divers engins de pêche d'origine française.

Dans notre prochain article, nous passerons en revue les écoles du Croisic, de Dieppe, de Fécamp et de Boulogne-sur-Mer, écoles également fondées avec le concours de la société l'*Enseignement technique et professionnel des pêches maritimes.* — *Georges Hamon.*

(A suivre.)

Voir à la 3e page les DERNIÈRES DEPÊCHES

LES CANONS ALLEMANDS EN ANGLETERRE

(De notre correspondant particulier)

Londres, 23 février.

Le War Office a fait une mauvaise acquisition avec les canons à tir rapide qu'il s'est procurés en Allemagne. On a mis à l'essai dans le camp d'Aldershot les pièces destinées à la 16e et à la 17e brigade d'artillerie et on a dû constater que la moitié de ces canons a été détériorée dès le premier coup.

D'ailleurs les affûts et les roues sont d'une qualité défectueuse.

Dans une division on a constaté que sur 18 affûts neuf avaient les essieux cassés.

LE SALON DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS

Le vernissage

Hier, public nombreux et select au vernissage du Salon des femmes peintres et sculpteurs dont nous avons rendu compte à l'occasion de la visite du président de la République.

Aux œuvres que nous avons citées hier ajoutons les suivantes :

Le portrait de *Mlle Marguerite Arosa*, par Mme Bourrillon-Tournay; *Madeleine se convertissant*, par Mlle Achille-Fould ; *Pacifica* et *Mirage*, par Mlle Ida Deurbergue ; *Doux sommeil*, par Mme Durruthy-Layrle.

Un portrait par Mme Cécile Le Febvre, *Grand'mère*, par Mlle Louise Ollivier, des émaux par Mme Arnould de Cool ; des miniatures par Mlle Marie Autant. *Tombée du jour*, par Mlle Julia Beck. L'*Heure de la retenue*, par Mlle Marguerite Brémont. *Judith*, par Mlle Cécile de Chaussé. Le portrait de *M. V. de F.* par Mme Léonie de Loghadès. Un panneau d'aquarelles par Mme Lucie Mansuy ; — des miniatures sur ivoire par Mme Omer Payar. *Etude*, par Mlle Juliette Reveillon, etc.

Aujourd'hui, ouverture de cette exposition, de 10 h. à 5 h. et tous les jours suivants jusqu'au 14 mars prochain. — *Ernest Jetot.*

LA MI-CARÊME DES ÉTUDIANTS

Le Comité nommé par les étudiants pour l'organisation des fêtes de la mi-carême, vient de lancer l'appel suivant :

Camarades,

Cette année, comme les précédentes, nous désirons que la Mi-Carême des étudiants soit essentiellement une fête du Quartier-Latin et que le cortège qui restera rive gauche, ne soit composé que de vrais Etudiants.

N'oubliez pas, camarades, qu'en venant prendre part au cortège, vous faites, tout en vous amusant, œuvre de charité : les bénéfices sont en effet destinés aux pauvres, ainsi qu'à la petite Lucie Bagarre, la fille adoptive des Etudiants de Paris.

Comme l'année dernière, il ne sera demandé que 3 francs aux Camarades qui viendront s'inscrire : moyennant cette somme minime, ils auront droit au costume, qui restera leur propriété.

Les dames seront admises sans cotisation ; elles garderont leur costume.

Les adhésions sont reçues, dès maintenant, à la Permanence, café Voltaire, 1, place de l'Odéon. (La carte d'Etudiant sera exigée).

Pour les Etudiants : les mardis, jeudis, samedis, de 21 heures à 23 heures (nouvel horaire).

Pour les Dames : les mercredis et vendredis, de 9 heures à 11 heures du soir.

Le Comité.

UNE CONVENTION POSTALE

Londres, 23 février.

La conférence réunie pour chercher les moyens d'améliorer les services postaux entre la France et l'Angleterre s'est séparée hier, après être tombée d'accord sur une série de mesures à prendre pour atteindre le but poursuivi.

LES GRÈVES

Le Comité national des Mineurs

Les couturières à Paris. — Réunion à Saint-Etienne du Comité fédéral. — Grève dans une usine de limes. — A Montceau. — Chez le juge d'instruction.

A PARIS

Les tailleurs et les couturières

Une réunion s'est tenue hier après-midi à la Bourse du Travail.

Aujourd'hui, à 2 heures, à la Bourse du Travail également, un meeting très important est organisé.

Les grévistes continuent à affirmer que, grâce aux secours qu'ils reçoivent et qui permettent d'aider les familles nécessiteuses, ils résisteront assez longtemps encore. A la reprise du travail, c'est-à-dire dès que la température sera moins rigoureuse, les patrons devront céder.

A SAINT-ÉTIENNE

Saint-Etienne, 23 février.

Le conseil municipal a voté 2,000 francs au conseil d'administration de la Caisse de prêts aux chefs d'ateliers de tisseurs de Saint-Etienne.

Il a alloué 10,000 francs à la société coopérative ouvrière de production des tisseurs de la Loire.

Une grève partielle a éclaté ce matin à l'usine Guérin et Claudion, fabricants de limes à Trablaine, près le Chambon-Feugerolles. Les ouvriers demandent une augmentation de salaires.

Les patrons ont fermé l'usine et décidé d'attendre un mois avant de reprendre les ouvriers.

Les ouvriers de l'usine Palle ont voté la continuation de la grève à outrance.

Le comité national

Les délégués du Nord, du Pas-de-Calais et du Tarn qui doivent prendre part à la réunion du comité fédéral national des mineurs sont arrivés ce matin à Saint-Etienne.

Le comité, on le sait, a été créé lors du dernier congrès des mineurs. Il se compose de deux délégués de chacun des bassins miniers de France.

C'est à la suite du *referendum* de tous les syndicats miniers que la réunion du comité national a été décidée.

Le comité s'est réuni cette après-midi à 4 heures 1/4 à la Bourse du Travail.

Successivement les délégués des différents bassins font leur entrée.

Leur allure est calme. Les bassins représentés sont les suivants :

Pas-de-Calais et Nord par MM. Evrard et Bexant ; Saône-et-Loire par MM. Chalmondier, Meulien et Merzet ; la fédération du Centre par MM. Buvat et Gomot ; la fédération du Sud par M. Joucaviel ; la fédération de la Loire par MM. Esculier et Mure.

Le comité tient séance dans la salle du premier étage de la Bourse du Travail.

A 4 heures 1/2 les portes sont rigoureusement consignées et la séance commence.

Au dehors quelques curieux stationnent devant la Bourse du Travail et sur la place Marengo.

A MONTCEAU-LES-MINES

Montceau-les-Mines, 23 février.

Cette nuit, le froid a été très rigoureux. Il n'y a pas eu d'incident.

Hier, à l'atelier de constructions mécaniques de M. Prudhon, un ouvrier a été remercié pour avoir refusé d'aller chercher un travail à la Compagnie des mines de Blanzy. Ce matin, les ouvriers, au nombre de cinquante, ne sont pas rentrés à l'atelier.

M. Maxence Roldes a quitté Montceau-les-Mines aujourd'hui pour aller à Lyon faire une conférence au profit des mineurs.

Quelques cas isolés d'oreillons ont été constatés parmi les militaires cantonnés ici.

Sur l'ordre du général Lapommeraye, les hommes atteints de cette maladie ont été évacués sur les hôpitaux de leur garnison.

Le préfet de Saône-et-Loire, M. Diény, et M. Coste, directeur des mines de Blanzy, ont eu un entretien cette après-midi.

M. Chalot, secrétaire du syndicat n°1, et trois membres du bureau syndical sont partis à 3 heures, se rendant à Lyon.

Demain, 50 gendarmes de renfort arriveront à Montceau. Les préparatifs de casernement pour les troupes nouvelles sont activés.

L'extraction du charbon

Le préfet a adressé une lettre au maire pour l'informer que par suite de l'accident de samedi dernier et du danger que présente l'extraction de charbon à Avons, il a donné l'ordre à la gendarmerie de s'opposer à ces extractions.

Le maire a répondu par une lettre qu'il porte à la connaissance des habitants.

Dans sa réponse, M. Bouveri fait connaître au préfet qu'il s'associe aux mesures qu'il croit devoir prendre et qu'il les considère comme très sages et de nature à prévenir le retour des accidents comme celui qui a fait deux victimes.

En conséquence, le maire engage les citoyens à se conformer aux ordres donnés.

A CHALON-SUR-SAONE

Chalon-sur-Saône, 23 février.

L'usine de ferblanterie Juillet a reçu soixante dix demandes de réembauchage sur 89 ouvriers Elle en a accepté 65 et en a rejeté 5.

Le travail reprendra lundi prochain dans cette usine.

Le Petit Creusot ouvrira aussi lundi ses portes avec 400 ouvriers sur 1.136. Les jours suivants on reprendra les ouvriers strictement indispensables qu'exigeront les besoins du service après la réorganisation définitive.

Le directeur a déclaré que l'usine avait fonctionné pendant l'hiver avec 300 hommes de plus que le nombre nécessaire pour le travail.

Trois cents exclusions provisoires sont probables.

L'usine Galland exclura environ 40 ouvriers, réduisant également le personnel au strict nécessaire.

En justice

Quatre individus inculpés de dégâts contre les usines le 15 et le 16 février ont comparu aujourd'hui devant le juge d'instruction.

Le total des inculpés est actuellement de douze. Tous ont été interrogés.

Gros, arrêté mercredi comme meneur, subira un nouvel interrogatoire lundi matin.

LA QUESTION DE TERRE-NEUVE

Londres, 23 février.

Le *Daily Chronicle*, à propos de l'arrivée à Londres du premier ministre de Terre-Neuve, dit que M. Bond apporte deux propositions pour le cas où le ministre des affaires étrangères déclarerait qu'il n'est pas possible de s'entendre avec la France au sujet du French-Shore.

La première proposition serait le paiement à la colonie d'une indemnité annuelle pour les dommages causés à l'industrie des conserves de morue par le *modus vivendi* de 1890; l'autre proposition consisterait dans l'autorisation de conclure un traité avec l'Amérique, qui accorderait un traitement de faveur aux pêcheurs terre-neuviers.

RÉFORME DÉMOCRATIQUE

Jusqu'à ce jour, dans certains corps, notamment la gendarmerie et la garde républicaine, il était fait une distinction dans les formules suivant les grades.

A partir de celui d'adjudant, la qualification « le sieur » précédait toujours le nom, tandis que, au-dessus de ce grade, c'est le terme « monsieur » qui était employé.

Le ministre de la guerre a fait savoir, dans toutes les directions de son département, que dorénavant la formule « monsieur » serait applicable, dans les arrêtés de nomination, à tous les degrés de la hiérarchie où, d'après les règlements en vigueur, les militaires en service doivent être uniquement désignés par l'énonciation du grade précédant leur nom.

LA GUERRE AU BLANC DE CÉRUSE

Montceau-les-Mines, 23 février.

Les grévistes de Montceau, ayant appris le passage dans la ville de M. Abel Craissac, délégué du syndicat des peintres de Paris, venu pour obtenir du maire un arrêté interdisant l'emploi du blanc de céruse, ont tenu à appuyer sa démarche.

Un ordre du jour invitant la municipalité à agir dans ce sens a été voté à la fin de la réunion des grévistes.

LE CADAVRE DE LYON

Les débris humains. — Un indice

Lyon, 23 février.

La trouvaille faite à Saint-Romain a été adressée à Lyon.

Le point le plus important est que la serviette de toilette qui entourait le paquet était marquée E. D. et au chiffre 9.

La Sûreté n'a encore découvert aucune piste sérieuse.

AU PARLEMENT DE VIENNE

Vienne, 23 février.

Dans la séance de la Chambre des députés, le président annonce que l'interpellation qui a été présentée par le parti allemand concernant les règles de la confession des liguoristes, et qui a vivement scandalisé les catholiques, a été loyalement retirée par les signataires.

M. Wolf crie :

« Séparons-nous de Rome ; traduction authentique de la théologie morale d'Alphonse Liguori ! » (Bruit sur les bancs des Allemands — Protestations au Centre). M. Kathrein proteste bruyamment contre l'assertion de M. Wolf.

Ce député répète : « Séparons-nous de Rome ! »

M. Kathrein proteste de nouveau au nom de l'Eglise catholique au milieu des applaudissements des cléricaux.

M. Wolf crie encore : « Séparons-nous de Rome ! »

Le président déclare, au milieu d'un grand bruit, que la Chambre va tenir une séance secrète pour discuter la deuxième interpellation des Allemands.

La séance secrète de la Chambre des députés a duré jusqu'à trois heures moins un quart. La séance publique a été ensuite reprise.

Il paraît qu'on a discuté pendant la séance à huis-clos une interpellation de l'Allemand radical Eisenkolh concernant les principes de la congrégation des liguoristes, bien que le président ait annoncé au commencement de la séance plénière que l'interpellation était retirée.

Pendant la discussion, les Polonais et les cléricaux ont protesté contre la lecture de l'interpellation même à huis clos.

M. Wolf a crié : Séparons-nous de Rome !

Le Polonais Komorowski veut attaquer M. Wolf, mais les partisans de M. Komorowski empêchent les voies de fait et au milieu d'un grand tumulte, commence la lecture de l'interpellation pendant que les Polonais et les cléricaux quittent la salle.

La lecture a duré plus d'une demi-heure.

Après la lecture a lieu une longue discussion tumultueuse sur la question de savoir si l'interpellation doit être annexée au protocole.

La Chambre a décidé que non.

LE NAUFRAGE DU " CITY OF RIO-DE-JANEIRO "

122 victimes. — Fatal brouillard. — L'affolement.

San Francisco, 23 février.

Dans le naufrage du steamer *City of Rio-de-Janeiro*, 122 personnes ont péri et 79 ont pu s'échapper.

La cargaison était estimée à 500,000 dollars.

Le coffre-fort du navire contenait, en outre, 600,000 dollars en espèces.

Le navire naufragé ne portait aucun passager français.

Parmi les naufragés se trouveraient le consul des Etats-Unis à Hong-Kong, sa femme et leurs enfants.

D'après les renseignements des passagers survivants, le vapeur serait arrivé à l'entrée du port et n'aurait pu pénétrer à cause du mauvais temps.

Aux cris de : « Tout le monde aux barques ! » il y a eu une telle confusion que passagers et matelots se sont précipités sans ordre vers les barques ; beaucoup d'entre eux, dans leur effroi, sautèrent par dessus bord.

La mer apporte constamment de nouveaux cadavres au rivage. Il est même certain que le capitaine est au nombre des morts. Il aurait coulé après s'être enfermé dans sa chambre.

Certains survivants déclarent que les officiers et l'équipage ont fait tout leur possible pour organiser le sauvetage.

Le paquebot

La *City-of-Rio-Janeiro* était un paquebot de 3.548 tonneaux, appartenant à la Pacific Mail Steamship Company, qui assure le service des courriers entre San Francisco et les mers de Chine. Le navire avait quitté Hong-Kong le 22 janvier avec 20 passagers de première classe, 150 passagers d'entrepont et un équipage de 150 hommes. Le 2 février, il relâcha à Yokoama et effectua ensuite la traversée du Pacifique dans de bonnes conditions en faisant escale à Honolulu, conformément à son itinéraire habituel.

Les causes du sinistre

Quand le *City-of-Rio-Janeiro* est arrivé hier soir à l'entrée de la Porte-d'Or, la passe qui donne accès dans le port, il s'est trouvé enveloppé d'un brouillard si épais que le capitaine jugea prudent de stopper et d'attendre jusqu'au lendemain pour atterrir.

Ce matin, à cinq heures, le brouillard n'était pas dissipé ; mais le capitaine Ward, pressé de débarquer ses passagers et surtout ses sacs de dépêches, résolut de passer outre. Le pilote Gordon essaya de l'en empêcher ; mais, sans